



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Fonds Vert

Développement du covoiturage

Développement des mobilités durables en zones rurales

Soutien à l'intermodalité

30/01/2024

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer



Sommaire

- Le Fonds vert – Covoiturage
- Le Fonds vert – Mobilité durable en zones rurales
- **Le soutien aux projets d'intermodalité en Centre-Val de Loire**

Fonds vert – covoiturage



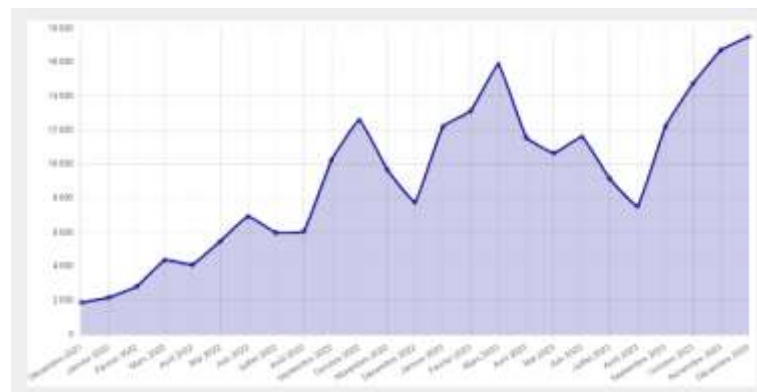
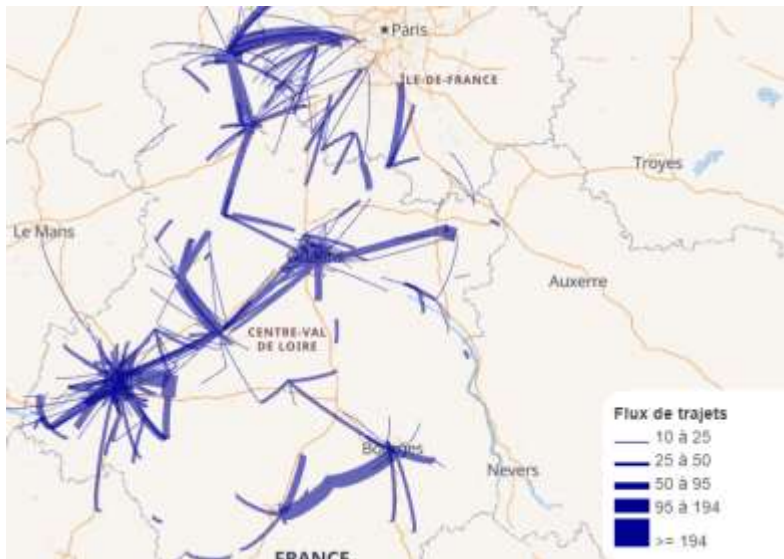
Covoiturage

Contexte :

- 1% des déplacements effectués en covoiturage
- Levier efficace pour agir sur décarbonation des transports
- **Réponse aux enjeux de pouvoir d'achat**
- Plan national covoiturage : 13/12/2022
- 2023 : Forte progression des trajets effectués en covoiturage par plateforme (x2,25 en CVdL)

Le plan national covoiturage du quotidien

www.ecologie.gouv.fr/covoiturage



observatoire.covoiturage.gouv.fr/observatoire/territoire/

Fonds vert – covoiturage

Les principaux objectifs pour **l'axe** covoiturage :

- Couvrir le territoire national par des schémas départementaux de covoiturage et augmenter le nombre **d'aires** de covoiturage (2023 : + 10 à 15 aires par département)
- Développer les lignes de covoiturage : à minima une ligne structurante par département
- Soutenir **l'accélération** des expérimentations de voies réservées
- Mettre en place et renforcer les campagnes **d'animation** et **d'incitation** financières (principe de 1 € État pour 1 € des CL)



Fonds vert – covoiturage

Collectivités éligibles :

Collectivités ou leurs groupements compétents en matière de covoiturage (AOM, gestionnaire de voirie)

Possibilité d'avoir une délégation de compétence en amont de la demande d'aide

Enveloppe régionale : environ 2 M€

Taux de subvention : entre 20 et 50%

Fonds vert – covoiturage

8 volets de projets éligibles

Volet 1 : études de conception de schémas directeurs et études pré-opérationnelles à la mise en place d'infrastructures



Fonds vert – covoiturage

Volet 2 : aires de covoiturage



Volet 3 : voies réservées au covoiturage (VR2+)



Volet 4 : lignes de covoiturage (investissement et/ou fonctionnement)



Volet 5 : Points d'arrêt autostop organisés



Fonds vert – covoiturage

Volet 6 : campagnes de communication ou d'animation

Volet 7 : plateforme de mise en relation

Volet 8 : campagne d'incitations financières
(1€ État/1 € collectivités)

Fonds vert – covoiturage

Priorités données aux projets :

- Améliorant l'accès aux bassins d'emploi et aux agglomérations
- Rabattant vers des transports collectifs
- Ayant une approche au moins intercommunale

**Le dossier doit montrer l'impact du projet
sur la mobilité du quotidien**

Instruction des dossiers par la DREAL en lien avec les DDT et avec l'appui de la Cellule Régionale d'Appui France Mobilités (CRA)



Contexte :

- Lancement du Plan France Ruralités le 15/06/2023
- Axe 3 : apporter des mesures concrètes pour améliorer le quotidien des habitants des territoires ruraux
- Soutien au développement des mobilités durables en zones rurales de 90M€ sur 3 ans

Fonds vert – mobilité rurale

Projets situés sur :

- Le territoire des EPCI ruraux ;
- Le territoire des EPCI classés en densité intermédiaire lorsque les projets sont portés par une communauté de communes AOM uniquement.

[Observatoire des territoires](#)

Légende

- EPCI ruraux
- EPCI classés en densité intermédiaire
- EPCI classés en densité faible
- EPCI classés en densité élevée
- Communes AOM
- Communes non AOM



Fonds vert – mobilité rurale

Porteurs de projets éligibles :

- collectivité AOM
- collectivité ayant délégation de compétence
- Région pour des projets locaux en milieu rural relevant de leur **compétence d'AOM locale**
- PETR agissant pour le compte de leur membre par délégation

Enveloppe régionale : environ 1,2 M€

Taux de subvention :

- 50% CC AOM
- 20 % autres collectivités éligibles

2 volets de projets éligibles

Volet 1 : Élaboration d'une stratégie mobilité / d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) / AMO en lien avec les études pré-opérationnelles des services ou projets cités dans le volet 2

Volet 2 : Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilité de proximité

Pour le volet 2, financement possible des investissements et des frais de fonctionnement (2 ans max)

Volet 2 – services de mobilité

- Mobilité solidaire notamment transport d'utilité sociale (TUS)
- Transport à la demande (TAD) ou navette régulière y compris autonome
- Mobilité partagée : autopartage, scooter en libre-service ou service innovant de mutualisation de véhicules
- Covoiturage (dans le cas de bouquet de service)
- **Système numérique d'aide aux déplacements (information voyageur / mobilité multimodale)**
- Mobilité en libre-service / prêt -location de vélos / vélos à assistance électrique (VAE) / véhicules intermédiaires
- Conseil à la mobilité
- Service innovant et durable de mobilité

Véhicules diesel = inéligibilité

Fonds vert – mobilité rurale

Priorités données aux projets :

- Portés par une communauté de communes AOM
- Portant sur l'élaboration d'une stratégie mobilité
- S'inscrivant dans une stratégie mobilité
- Matures et portant sur la mise en place de services ou d'infrastructures
- Permettant un rabattement vers les pôles générateurs de flux ou les pôles d'échanges multimodaux (PEM).

Financement de conseil en mobilité possible si offre de mobilité existante

Instruction des dossiers par la DDT en lien avec la DREAL et avec l'appui de la Cellule Régionale d'Appui France Mobilités (CRA)

Fonds Vert – Dispositions communes aux 2 mesures

- Maturité du projet : démarrage avant fin 2024 et durée du projet de 3 ans maximum pour mobilités rurales
- Appui possible de la CRA France Mobilités
- **L'exécution** du projet (ou des postes de dépense financés) ne peut commencer avant le dépôt du dossier sur la plateforme

Fonds Vert – Dispositions communes aux 2 mesures

Dépôt au fil de l'eau des dossiers :

Covoiturage : demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-3-covoiturage

Mobilités rurales : demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-3-mobilites-rurales

Appui de la CRA : CentreValDeLoire@francemobilites.fr

Plus d'infos :

Covoiturage : aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/14a2-developper-le-covoiturage-sur-son-territoire/

Mobilités rurales : aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/f3ad-mobilites-rurales/

Prochaines réunions de la CRA

13/02 – 14h

13/03 – 14h

16/04 – 14h

14/05 – 14h

11/06 – 14h

2nd semestre à définir

Soutien aux projets d'intermodalité en Centre-Val de Loire

Pôles d'échanges multimodaux en milieux ruraux et mobilités innovantes :

- PEM : Lieu d'échanges où se connectent au moins 3 modes de transports, dont 1 actif et 1 collectif
- Mobilités innovantes : **projets alternatifs** à l'autosolisme ou permettant de réduire les émissions des gaz à effet de serre



Enveloppe : environ 1,5 M€

Les dossiers sont à déposer par mail did.smt.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE** >
Agir • Mobiliser • Accélérer



Covoiturage



Mobilité rurale

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

DREAL / Service Mobilités Transports / Département Infrastructures et Déplacements :

Julien OLIVIER : 02 36 17 46 58 / 07 64 78 56 17 – julien.olivier@developpement-durable.gouv.fr

Stéphanie PASCAL : 02 36 17 46 47 – stephanie.pascal@developpement-durable.gouv.fr

02 36 17 46 78 – did.smt.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Cellule Régionale France Mobilités : CentreValDeLoire@francemobilites.fr



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE**

Agir • Mobiliser • Accélérer



Covoiturage



Mobilité rurale

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

DDT :

Cher : Agnès-Cliff RALAINOA ou Valérie PLANTA – 02 34 34 61 50 ou 51 – ddt-scap-baet@cher.gouv.fr

Eure-et-Loir : Sébastien GUEZ – 02 37 20 41 59 – sebastien.guez@eure-et-loir.gouv.fr

Indre : Roseline LAROCHE – 02 54 53 20 58 - roseline.laroche@indre.gouv.fr

Indre-et-Loire : Clotilde EL-MAZOUNI – 02 47 70 80 45 – clotilde.el-mazouni@indre-et-loire.gouv.fr

Loir-et-Cher : Anne ROYER – 02 54 90 97 28 – anne.royer@loir-et-cher.gouv.fr

Loiret : Virginie LONGEVILLE – 02 38 52 46 38 – virginie.longeville@loiret.gouv.fr
